

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULON
Du 23 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier à 14h00, le Conseil Municipal d' Aulon régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC,
et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D et RAFFIE B.

Secrétaire de séance : Mme DILHET S.

Délibérations à l'ordre du jour

Objet : N°1-23-01-2020 Délibération relative transfert du lieu du bureau de vote unique et des cérémonies officielles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création de « l'Espace Citoyen » en 2019 avait pour objectif de pouvoir y délocaliser la salle du Conseil Municipal, des bureaux pour les élus, les cérémonies officielles ainsi que le bureau de vote unique de la Commune.

En effet, cet espace qui dorénavant répond aux normes d'accessibilité, amènera plus de confort pour les participants aux cérémonies officielles ainsi que pour les électeurs et les scrutateurs lors des élections.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de proposer à Monsieur le Préfet le transfert dans le bâtiment « Espace Citoyen », attenant à la mairie, la salle des cérémonies et l'implantation du bureau de vote.

Monsieur le Maire précise qu'une information de la population sera faite sur le panneau d'affichage communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet : N°2-23-01-2020 Délibération relative à l'accompagnement du CAUE dans les projets d'aménagement du village.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance que revêt l'harmonie architecturale et paysagère pour l'attractivité du village et son développement économique mais également pour la qualité de vie de nos concitoyens. À ce jour, un certain nombre de points sont à traiter :

- Le parking des Erebes,
- L'espace agricole et son accès,
- La place du village et l'église,
- L'entrée du village
- Le quartier Saint Eloi
- Le quartier du Castera
- Le Hameau de Lurgues

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CAUE afin que soit établie une proposition d'ensemble qui sera proposée à la population.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet : N°3-23-01-2020 Délibération relative à la mise en place d'une consultation d'entreprises pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'un entretien annuel des toitures des différents bâtiments communaux :

- Mairie/ Auberge/ Espace Citoyen,
- Ancien Presbytère
- Ancienne École
- Église
- Maison de la Nature
- Borde Carrère
- Cabane Spigous, Cabane Cap de Testes
- Lavoir Saint Eloi, local poubelle Scierie, Vieux Lavoir
- Maison Perrault
- Hangar Communal
- Local technique Station d'Épuration

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation spécifique.

En parallèle, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour la réhabilitation du toit de la grange issue de la donation ALP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet : N°4-23-01-2020 Délibération relative à la rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de l'Auberge (salle de bain).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation de la salle de bain de l'appartement communal, situé au-dessus de l'Auberge, qui a subi plusieurs dégâts des eaux.

Il est envisagé d'améliorer l'aménagement de cette pièce, de remplacer la douche par une baignoire.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le chantier à l'entreprise VERDOUX Fabien, qui a soumis un devis n°00000131 pour un montant de 4117,52 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet : N°5-23-01-2020 Délibération relative à l'approbation du bail commercial de la micro-brasserie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-24-01-2017 actant le principe de la location de l'Ancien Moulin au gérant de la Société Monsieur AMIOT Benjamin.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail commercial de 9 ans de ce local avec un loyer mensuel de 77 € par mois.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de bail.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet : N°6-23-01-2020 Délibération relative à l'approbation de cession de la maison Borde Carrere

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-06-09-2019 actant le principe de la location de la maison Borde CARRERE à Madame BOCHART et à Monsieur VENTAJA.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de protocole de location-vente qui sera soumis aux preneurs : sur la base du prix de revient du bien arrêté à la somme de 191 270€ duquel seront déduits les loyers versés à compter du 1er juillet 2016 jusqu'au jour de la signature de l'acte qui pourra éventuellement intervenir au plus tard en janvier 2023.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de protocole.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet : N°7-23-01-2020 Délibération relative à l'amélioration sanitaire du bâtiment d'élevage communal loué à Mademoiselle FISSE Camille.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des problèmes de condensation à l'intérieur de ce bâtiment d'élevage. Monsieur le Maire précise que plusieurs études ont été réalisées :

Le remplacement du bac acier par un bac acier isolé : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 77 840 € HT

Le flocage du bac acier actuel (avec risque de non-conformité) : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 40 083 € HT

La mise en place d'une ventilation mécanique : Entreprise Occitanie Agri montant des travaux 5028 € HT.

Après avis du GDS et de la Chambre d'Agriculture du 17 mai 2018 et de l'exploitante locataire Mme FISSE, la solution d'installation d'une ventilation mécanique forcée semble être la solution la plus adaptée.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur les solutions techniques envisagées tout en précisant qu'une somme suffisante a été provisionnée sur l'investissement 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de l'entreprise Occitanie Agri pour un montant de 5028,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Objet : N°8-23-01-2020 Délibération relative aux travaux d'améliorations pastorales.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

- *Dispositif d'abreuvement des troupeaux au Portet :*

Dont les devis s'élèvent à la somme de **17 340,00 € H.T pour la société ATTM**
et 17920 € HT pour la société ACCHINI,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 %, soit **12 138,00 € H.T.**, avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de : **5 202,00 € H.T.**

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus avec l'attribution du marché à la société ATTM,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- Sollicite le Gip CRPGE pour l'appui au montage du dossier pour un montant de 695 € HT
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Questions diverses et informations:

Sylvie DILHET

Secrétaire de séance

Jean-Bertrand DUBARRY

Maire

Affiché 29/01/2020

SIGNATURES

OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

DILHET Sylvie

FOUGA Lucien

SABASTIA Gabriel

RAFFIE Bénédicte

DE LE RUE Déborah

FISSE Jean-Claude

DUBARRY
Jean-Bertrand

Affiché 29/01/2020

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 23 janvier 2020

N° de délibération	Intitulé	N° de feuille
N°1-23-01-2020	Délibération relative au transfert du lieu du bureau de vote unique et des cérémonies officielles	1
N°2-23-01-2020	Délibération relative à l'accompagnement du CAUE dans les projets d'aménagement du village.	2
N°3-23-01-2020	Délibération relative à la mise en place d'une consultation d'entreprises pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux.	2-3
N°4-23-01-2020	Délibération relative à la rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de l'Auberge (salle de bain).	3
N°5-23-01-2020	Délibération relative à l'approbation du bail commercial de la micro-brasserie.	3
N°6-23-01-2020	Délibération relative à l'approbation de cession de la maison Borde CARRERE	4
N°7-23-01-2020	Délibération relative à l'amélioration sanitaire du bâtiment d'élevage communal loué à Mademoiselle FISSE Camille.	4
N°8-23-01-2020	Délibération relative aux travaux d'améliorations pastorales	5



N°1-23-01-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 23 janvier 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,
Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :
Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

OBJET : Transfert du lieu du bureau de vote unique et des cérémonies officielles.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la création de « l'espace citoyen » en 2019 avait pour objectif de pouvoir y délocaliser la salle du Conseil Municipal, des bureaux pour les élus, les cérémonies officielles ainsi que le bureau de vote unique de la Commune.

En effet, cet espace qui dorénavant répond aux normes d'accessibilité, amènera plus de confort pour les participants aux cérémonies officielles ainsi que pour les électeurs et les scrutateurs lors des élections.

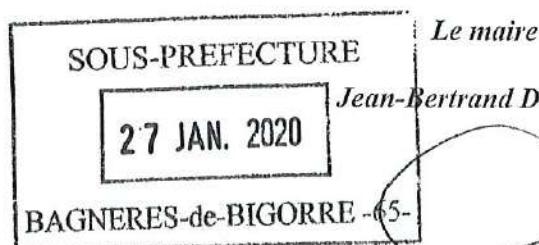
Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de proposer à Monsieur le Préfet **le transfert dans le bâtiment « Espace Citoyen », attendant à la mairie, la salle des cérémonies et l'implantation du bureau de vote.**

Monsieur le Maire précise qu'une information de la population sera faite sur le panneau d'affichage communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.**

Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.





N°2-23-01-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 23 janvier 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :
Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

OBJET : Délibération relative à l'accompagnement du CAUE dans les projets d'aménagement du village.

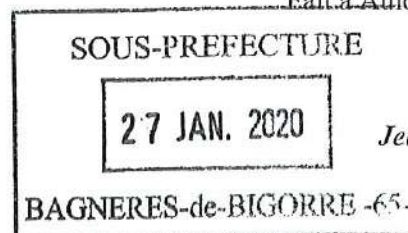
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance que revêt l'harmonie architecturale et paysagère pour l'attractivité du village et son développement économique mais également pour la qualité de vie de nos concitoyens. À ce jour, un certain nombre de points sont à traiter :

- Le parking des Erebes,
- L'espace agricole et son accès,
- La place du village et l'église,
- L'entrée du village
- Le quartier Saint Eloi
- Le quartier du Castera
- Le Hameau de Lurgues

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le CAUE afin que soit établie une proposition d'ensemble qui sera proposée à la population.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.



Le Maire

Jean-Bertrand DUBARRY





N°3-23-01-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 23 janvier 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,
Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :
Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

OBJET : Délibération relative à la mise en place d'une consultation d'entreprises pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'un entretien annuel des toitures des différents bâtiments communaux :

- Mairie/ Auberge/ Espace Citoyen,
- Ancien Presbytère
- Ancienne École
- Église
- Maison de la Nature
- Borde Carrère
- Cabane Spigous, Cabane Cap de Testes
- Lavoir Saint Eloi, local poubelle Scierie, Vieux Lavoir
- Maison Perrault
- Hangar Communal
- Local technique Station d'Épuration

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation spécifique. En parallèle, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour la réhabilitation du toit de la grange issue de la donation ALP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

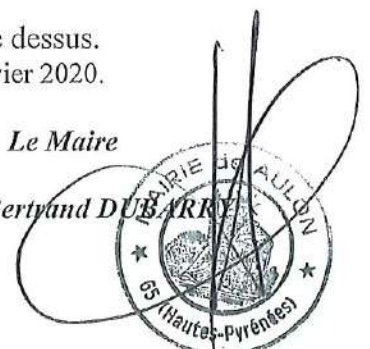
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
SOUS-PREFECTURE Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.

27 JAN. 2020

BAGNERES-de-BIGORRE -65-

Le Maire

Jean-Bertrand DUBARRY





N°4-23-01-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 23 janvier 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,
Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :
Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

OBJET : Délibération relative à la rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de l'Auberge (salle de bain).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation de la salle de bain de l'appartement communal, situé au-dessus de l'Auberge, qui a subi plusieurs dégâts des eaux.

Il est envisagé d'améliorer l'aménagement de cette pièce, de remplacer la douche par une baignoire.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le chantier à l'entreprise VERDOUX Fabien, qui a soumis un devis n° 00000131 pour un montant de 4117,52 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

Le Maire
Jean-Bertrand DUBARRY

SOUS-PREFECTURE
11 MARS 2020
BAGNERES-de-BIGORNE -65-





N°5-23-01-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,
Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :
Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

OBJET : Délibération relative à l'approbation du bail commercial de la micro-brasserie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-24-01-2017 actant le principe de la location de l'Ancien Moulin au gérant de la Société Monsieur AMIOT Benjamin.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail commercial de 9 ans de ce local avec un loyer mensuel de 77 € par mois.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de bail.

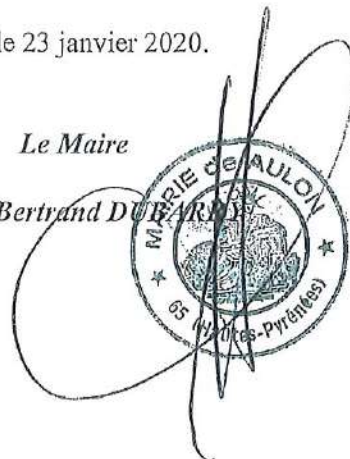
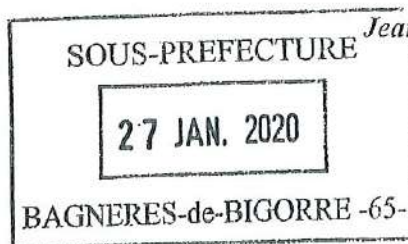
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.

Le Maire

Jean-Bertrand DUBARRY





N°6-23-01-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :

Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :

Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

OBJET : Délibération relative à l'approbation de cession de la maison Borde Carrere

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°4-06-09-2019 actant le principe de la location de la maison Borde Carrere à Madame BOCHART et à Monsieur VENTAJA.

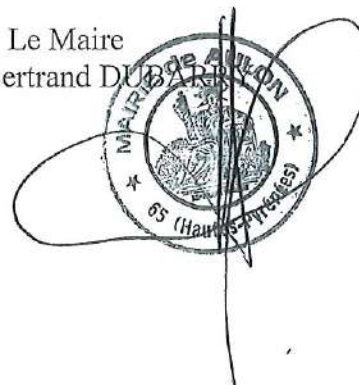
Monsieur le Maire donne lecture du projet de protocole de location-vente qui sera soumis aux preneurs : sur la base du prix de revient du bien arrêté à la somme de 191 270€ auquel seront déduits les loyers versés à compter du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au jour de la signature de l'acte qui pourra éventuellement intervenir au plus tard en janvier 2023.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur ce projet de protocole.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.

Le Maire
Jean-Bertrand DUBARRY





N°7-23-01-2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 23 janvier 2020**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,
Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :
Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

OBJET : Délibération relative à l'amélioration sanitaire du bâtiment d'élevage communal loué à Mademoiselle FISSE Camille.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des problèmes de condensation à l'intérieur de ce bâtiment d'élevage. Monsieur le Maire précise que plusieurs études ont été réalisées :

Le remplacement du bac acier par un bac acier isolé : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 77 840 € HT

Le flocage du bac acier actuel (avec risque de non-conformité) : Entreprise Toiture des Pyrénées montant des travaux : 40 083 € HT

La mise en place d'une ventilation mécanique : Entreprise Occitanie Agri montant des travaux 5028 € HT.

Après avis du GDS et de la Chambre d'Agriculture du 17 mai 2018 et de l'exploitante locataire Mme FISSE, la solution d'installation d'une ventilation mécanique forcée semble être la solution la plus adaptée.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal sur les solutions techniques envisagées tout en précisant qu'une somme suffisante a été provisionnée sur l'investissement 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de l'entreprise Occitanie Agri pour un montant de 5028,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.



Fait à Aulon, le 23 janvier 2020.

Le Maire

Jean-Bertrand DUBARRY





N°8-23-01-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 23 janvier 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt,

Et le 23 janvier 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :

Le 13 janvier 2020

Date d'affichage :

Le 13 janvier 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

Objet de la délibération : travaux d'améliorations pastorales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

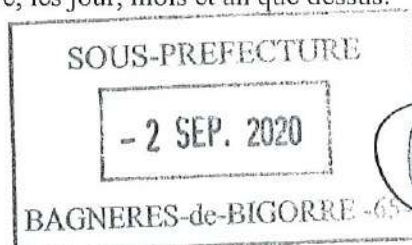
- *Dispositif d'abreuvement des troupeaux au Portet :*
dont les devis s'élèvent à la somme de 17 340,00 € H.T pour la société ATTM et 17920 € HT pour la société ACCHINI,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 %, soit 12 138,00 € H.T., avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de : 5 202,00 € H.T.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus avec l'attribution du marché à la société ATTM,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- Sollicite le Gip CRPGE pour l'appui au montage du dossier pour un montant de 695 € HT
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Pour extrait conforme au registre, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire
Jean-Bertrand DUBARRY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULON
Du 7 MARS 2020

L'an deux mil vingt,

Et le 7 mars à 16h00, le Conseil Municipal d' Aulon régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC,
et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D et RAFFIE B.

Secrétaire de séance : Mme DILHET S.

Délibérations à l'ordre du jour

Objet : N°1-07-03-2020 Délibération relative au gardiennage des Estives 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par un vacher et deux bergers salariés sur les estives de la commune d'Aulon pour la saison d'estive 2020.

Les dépenses salariales prévisionnelles s'élèvent à la somme de **45 251,61 €**.

Le montant total des dépenses éligibles est de 40 403,22 €.

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées/Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de **70 %** du montant total des dépenses éligibles, soit **28 282,25 €**, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : **16 969,36 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus

- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'État (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional d'OCCITANIE, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Donne son accord pour mandater le GIP CRPGE sur l'appui au montage du dossier pour un montant de 1130.00€ HT.
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Objet : N°2-07-03-2020 Délibération relative à l'approbation des comptes de gestion 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2019 validés par le percepteur de la commune :

- Compte de gestion du budget Principal
- Compte de gestion du budget Assainissement
- Compte de gestion du budget CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte et vote à l'unanimité des membres présents les trois comptes de gestion et autorisent monsieur le Maire à les approuver électroniquement.

Objet : N°3-07-03-2020 Délibération relative à l'approbation des comptes administratifs 2019

Madame la Première Adjointe présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2019 de la commune :

- Compte administratif du budget Principal,
- Compte administratif du budget Assainissement,
- Compte administratif du budget CCAS

Les comptes étant conformes aux comptes de Gestion il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les trois comptes administratifs.

Objet : N°4-07-03-2020 Délibération relative à l'affectation du résultat du Budget Principal 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal,

Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019

Résultat de l'exercice	147 102.69 €
Résultat antérieurs	-154 909.67 €

Solde d'exécution cumulé -7 806.98 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	34 505.89 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 34 505.89 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-7 806.98 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-34 505.89 €

Besoin de financement de l'investissement 42 312.87 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 7 266.06 €
Résultat antérieur	707 627.73 €

Total à affecter 700 361.67 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	42 312.87 €	
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00	
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	658 048.80	€

Objet : N°5-07-03-2020 Délibération relative à l'affectation du résultat du Budget Eau et Assainissement 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019

Résultat de l'exercice	-7 641.89 €
Résultat antérieurs	-32 163.00 €
Solde d'exécution cumulé	-39 804.89 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 0.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-39 804.89 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-0.00 €
Besoin de financement de l'investissement	39 804.89 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	70 367.98 €
Résultat antérieur	- 20 959.00 €
Total à affecter	49 408.98 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	39 804.89 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	9 604.09 €

Questions diverses et informations:

Sylvie DILHET

Secrétaire de séance

Jean-Bertrand DUBARRY

Maire

Affiché 08/04/2020

SIGNATURES

OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

DILHET Sylvie

FOUGA Lucien

SABASTIA Gabriel

RAFFIE Bénédicte

DE LE RUE Déborah

FISSE Jean-Claude

DUBARRY
Jean-Bertrand

Affiché 08/04/2020

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON

SEANCE du 7 mars 2020

N° de délibération	Intitulé	N° de feuille
N°1-07-03-2020	Délibération relative au gardiennage des Estives 2020	1-2
N°2-07-03-2020	Délibération relative à l'approbation des comptes de gestion 2019	2
N°3-07-03-2020	Délibération relative à l'approbation des comptes administratifs 2019	2
N°4-07-03-2020	Délibération relative à l'affectation du résultat du Budget Principal 2019	3
N°5-07-03-2020	Délibération relative à l'affectation du résultat du Budget Eau et Assainissement 2019	4



N°01-7-03-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 7 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :

Le 4 mars 2020

Date d'affichage :

Le 4 mars 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

Objet de la délibération : gardiennage estives Aulon 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par un vacher et deux bergers salariés sur les estives de la commune d'Aulon pour la saison d'estive 2020.

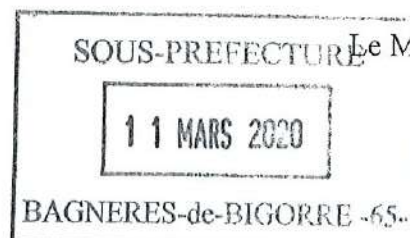
Dont les dépenses salariales prévisionnelles s'élèvent à la somme de **45 251,61 €**.

Le montant total des dépenses éligibles est de 40 403,22 €.

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées/Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de **70 %** du montant total des dépenses éligibles, soit **28 282,25 €**, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de : **16 969,36 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'État (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional d'OCCITANIE, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Donne son accord pour mandater le GIP CRPGE sur l'appui au montage du dossier pour un montant de 1130.00€ HT.
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.



Le Maire de la commune d'Aulon,

Jean-Bertrand DUBARRY





N°2-07-03-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE du 7 mars 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 4 mars 2020

Date d'affichage :
Le 4 mars 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

Objet : Adoption des comptes de gestion 2019

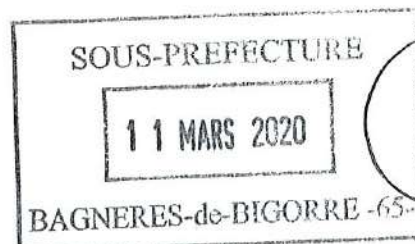
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2019 validés par le percepteur de la commune :

- Compte de gestion du budget Principal
- Compte de gestion du budget Assainissement
- Compte de gestion du budget CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte et vote à l'unanimité des membres présents les trois comptes de gestion et autorisent monsieur le Maire à les approuver électroniquement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°3-07-03-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE du 7 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 4 mars 2020

Date d'affichage :
Le 4 mars 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

Objet : Approbation comptes administratif 2019

Madame la Première Adjointe présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2019 de la commune :

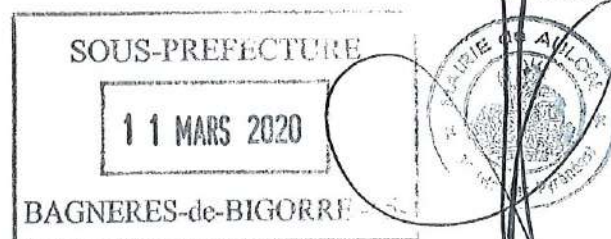
- Compte administratif du budget Principal,
- Compte administratif du budget Assainissement,
- Compte administratif du budget CCAS

Les comptes étant conformes aux comptes de Gestion il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les trois comptes administratifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°04-07-03-2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE du 7 mars 2020

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	05
Absents	02
Procurations	00
Ayant pris part au vote	05

L'an deux mil vingt, et le 7 mars 2020 à 16h00, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire sortant.

Présents : DUBARRY JB, SABASTIA G, FOUGA L, FISSE JC, et Mme DILHET S.

Absents : Mmes DE LE RUE D. et RAFFIE B.

Date de la convocation :
Le 4 mars 2020

Date d'affichage :
Le 4 mars 2020

Secrétaire de séance : DILHET Sylvie

Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal

Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019

Résultat de l'exercice	147 102.69 €
Résultat antérieurs	-154 909.67 €
Solde d'exécution cumulé	-7 806.98 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	34 505.89 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 34 505.89 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-7 806.98 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-34 505.89 €
Besoin de financement de l'investissement	42 312.87 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 7 266.06 €
Résultat antérieur	707 627.73 €
Total à affecter	700 361.67 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	42 312.87 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	658 048.80 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire

